

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – INTERPELLATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département(s)

DSJS

Date

16 mai 2026

Numéro

26.135

Heure

16h35

Auteur-e(-s) : Nadia Chassot

Titre : Pour une vision globale des premiers secours neuchâtelois

Contenu (questions posées au Conseil d'État) :

La gouvernance des services de secours – organe civil de conduite en cas de catastrophe, pompiers, ambulances, Structure mobile d'urgence et de réanimation (SMUR), protection civile et sécurité urbaine – est aujourd'hui totalement morcelée dans le canton. Elle manque d'homogénéité, de coordination et de vision commune. De leur côté, les services de secours s'efforcent de rendre des prestations de qualité, ce que nous saluons. Néanmoins, les responsabilités politiques de gouvernance et le financement sont trop complexes, devenant difficilement lisibles.

Pour assurer une prestation de qualité dans toutes les régions du canton et en particulier dans les régions isolées, nous nous questionnons sur la nécessité d'une vision supra communale.

Bien que les prestations des services de secours soient financées par les communes et le canton, les compétences communales dans le domaine des secours se réduisent comme peau de chagrin. En effet, actuellement, c'est le Conseil d'État, entre autres, qui fixe notamment les standards de sécurité ainsi que les tarifs d'intervention desdits services.

Soucieux de garantir une sécurité de qualité à toute notre population, ainsi que de garder une responsabilité proche du terrain et de la réalité, nous demandons au Conseil d'État de nous exposer les axes stratégiques intégrant tous les domaines de secours, qui déterminent les responsabilités des différentes autorités en charge de ces domaines. Nous nous demandons s'il y a une vision globale et qui décide.

Développement (commentaire aux questions) :

La gouvernance de la protection de la population à l'échelon politique et opérationnel est éclatée, un peu de cantonal, un peu de communal, une pincée de l'Établissement cantonal d'assurance et de prévention (ECAP) et de syndicats, une participation cantonale via le Réseau hospitalier neuchâtelois (RHNe) et beaucoup d'organes de coordination : trois régions pour les ambulances (le Littoral, les deux vallées et les Montagnes neuchâtelaises), quatre autres pour la protection civile (Littoral, Val-de-Ruz, Val-de-Travers et Montagnes neuchâtelaises), quatre régions de défense incendie (Littoral, Val-de-Ruz, Val-de-Travers et Montagnes neuchâtelaises), dont deux centres de secours professionnels (Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds) pour les pompiers, un service médical d'urgence (SMUR) sur trois sites (Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et Val-de-Travers) et une organisation « first responder ».

Les acteurs de ces différents domaines reconnaissent un réel besoin d'évolution du dispositif actuel vers un système davantage transparent en matière d'organisation, de gouvernance et de coûts (imposés aux communes sans véritable contrôle politique), tout en garantissant une capacité d'intervention décentralisée au plus proche des besoins de la population.

Du point de vue financier et opérationnel, cette organisation semble entraîner des effets négatifs pour les différents services d'intervention, malgré toute leur bonne volonté :

- concurrence entre les régions dans certains domaines (ambulances et défense-incendie) ;
- déséquilibre dans l'opérationnel entre les régions (taille, ressources, pilotage) ;
- fonctionnement en silos des différents domaines.

En conclusion, la configuration actuelle est complexe et difficilement quantifiable financièrement. Par voie de conséquence, une vision globale neuchâtelaise des secours ne devrait-elle pas permettre de simplifier et de clarifier les aspects organisationnels, financiers et de gouvernance, entraînant *de facto* une amélioration dans les domaines de la gestion et de la conduite des interventions ?

Nous pouvons – et devons – faire mieux !

Souhait d'une réponse écrite : NON

Demande d'urgence : NON

Auteur-e ou premier-ère signataire : *prénom, nom* (obligatoire) :

Nadia Chassot

Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :
Alain Rapin	Jonathan Marty	Daniel Berger
Boris Keller	Edith Aubron Marullaz	Laurent Suter
Sandrine Chauvy		